Calvados
LE DÉPARTEMENT

Femmes du Calvados de la Révolution française au 21e siècle

S'il semble aujourd'hui évident de raconter l'histoire des femmes, cela n'a pas toujours été le cas. Étudier les évolutions de leurs droits et comprendre la transformation de la société et des mentalités sur ce sujet sont pourtant des enjeux essentiels aujourd'hui.

À travers des documents conservés par les Archives du Calvados, cette exposition met en lumière une quête d'égalité encore inachevée. Elle donne une visibilité à des sources et à des parcours de vie méconnus. Parce que les hommes ont longtemps détenu le monopole de l'écrit et des responsabilités, ils ont souvent été les seuls à laisser des archives.

Cette exposition propose ainsi d'interroger idées préconçues et stéréotypes. Elle invite à une sensibilisation aux enjeux et débats actuels.

« Cette carence de sources directes, cette perpétuelle médiation sont pour l'historien un obstacle redoutable. (…) Tout cela explique que l'histoire des femmes soit tout à fait marginale »*,
soulignait ainsi en 1975 l'une des pionnières de l'histoire des femmes, Michelle Perrot.

AD14, 2Fi/66

Congrès de la Société caennaise de photographie à Clécy en 1894.

*« Où en est l'histoire des femmes ? », communication au colloque d'Aix-en-Provence de 1975, *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, 2005.

Exposition réalisée en 2021 par les Archives départementales du Calvados
Conception pédagogique : Anne-Laure Abiliou
Graphisme : Anaïs Blanc-Gonnet

Les femmes dans la Révolution française

Aux 18e et 19e siècles, la place des femmes françaises est inférieure à celle des hommes juridiquement et matériellement. Pourtant, elles exercent des fonctions essentielles dans la société. Elles se mobilisent lors des combats politiques et investissent l'espace public pour demander plus d'égalité et pour faire évoluer une opinion encore très réticente à leur émancipation. L'ignorance à l'égard des problématiques féminines est encore importante, y compris en matière d'anatomie.

La Révolution française est l'occasion pour les femmes d'exprimer des revendications. Présentes dans les émeutes, leur **marche sur Versailles** pour réclamer du pain en **octobre 1789** les fait entrer en politique. Ce sont elles qui provoquent le retour du Roi à Paris. Les lois votées entre 1789 et 1793 (création du mariage civil, droit au divorce) leur donnent de nouveaux droits et une amélioration de leur statut, hélas de courte durée. La Révolution ne leur accorde pas le droit de vote.

Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, malgré son caractère universel, les députés excluent les femmes de la citoyenneté. Si elles bénéficient du mariage civil, du divorce, de la suppression de toute inégalité entre les héritiers, elles ne bénéficient pas de l'ensemble des réformes révolutionnaires. Des femmes se font entendre dans l'espace public, mais dès 1793, elles ont été exclues des lieux de débats politiques (clubs, puis tribune de l'Assemblée).

Le **Code civil** de **1804 institutionnalise l'infériorité de la femme** qui « doit obéissance à son mari ».

Pétition des femmes du Tiers-Etat au roi, 17 janvier 1789

Dans cette pétition, des femmes du Tiers-Etat dénoncent les inégalités dont elles sont victimes dans la société. Elles contestent leur position inférieure à celle des hommes et demandent l'accès au travail et à l'éducation.

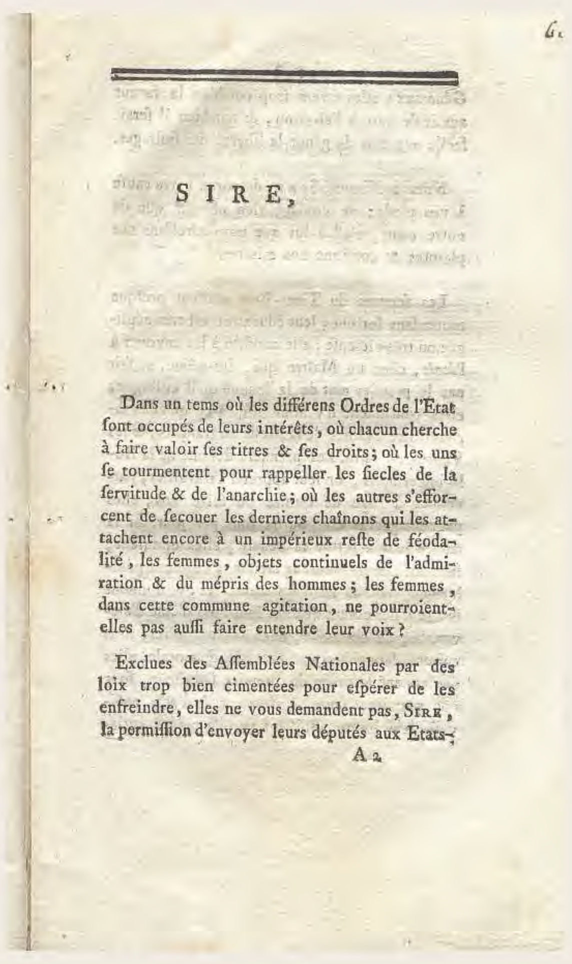

SIRE,

Dans un tems où les différens Ordres de l'État ſont occupés de leurs intérêts, où chacun cherche à faire valoir ſes titres & ſes droits; où les uns ſe tourmentent pour rappeller les ſiecles de la ſervitude & de l'anarchie; où les autres s'efforcent de ſecouer les derniers chaînons qui les attachent encore à un impérieux reſte de féodalité, les femmes, objets continuels de l'admiration & du mépris des hommes; les femmes, dans cette commune agitation, ne pourroient-elles pas auſſi faire entendre leur voix?

Exclues des Aſſemblées Nationales par des loix trop bien cimentées pour eſpérer de les enfreindre, elles ne vous demandent pas, SIRE, la permiſſion d'envoyer leurs députés aux Etats-

A 2

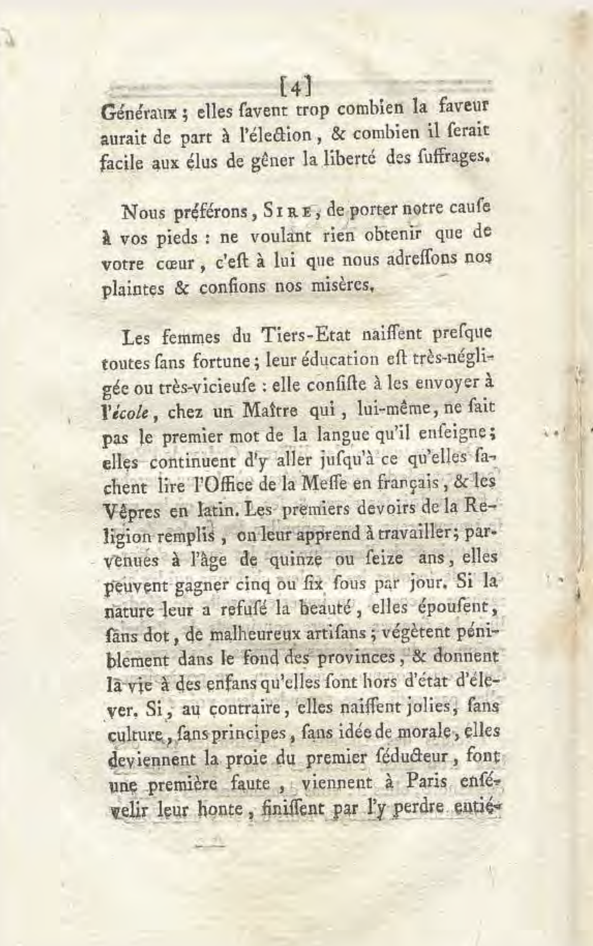

[4]

Généraux; elles ſavent trop combien la faveur aurait de part à l'élection, & combien il ſerait facile aux élus de gêner la liberté des ſuffrages.

Nous préférons, SIRE, de porter notre cauſe à vos pieds: ne voulant rien obtenir que de votre cœur, c'eſt à lui que nous adreſſons nos plaintes & confions nos misères.

Les femmes du Tiers-Etat naiſſent preſque toutes ſans fortune; leur éducation eſt très-négligée ou très-vicieuſe: elle conſiſte à les envoyer à l'*école*, chez un Maître qui, lui-même, ne ſait pas le premier mot de la langue qu'il enſeigne; elles continuent d'y aller juſqu'à ce qu'elles ſachent lire l'Office de la Meſſe en français, & les Vêpres en latin. Les premiers devoirs de la Religion remplis, on leur apprend à travailler; parvenues à l'âge de quinze ou ſeize ans, elles peuvent gagner cinq ou ſix ſous par jour. Si la nature leur a refuſé la beauté, elles épouſent, ſans dot, de malheureux artiſans; végètent péniblement dans le fond des provinces, & donnent la vie à des enfans qu'elles ſont hors d'état d'élever. Si, au contraire, elles naiſſent jolies, ſans culture, ſans principes, ſans idée de morale, elles deviennent la proie du premier ſéducteur, font une première faute, viennent à Paris enſévelir leur honte, finiſſent par l'y perdre entié-

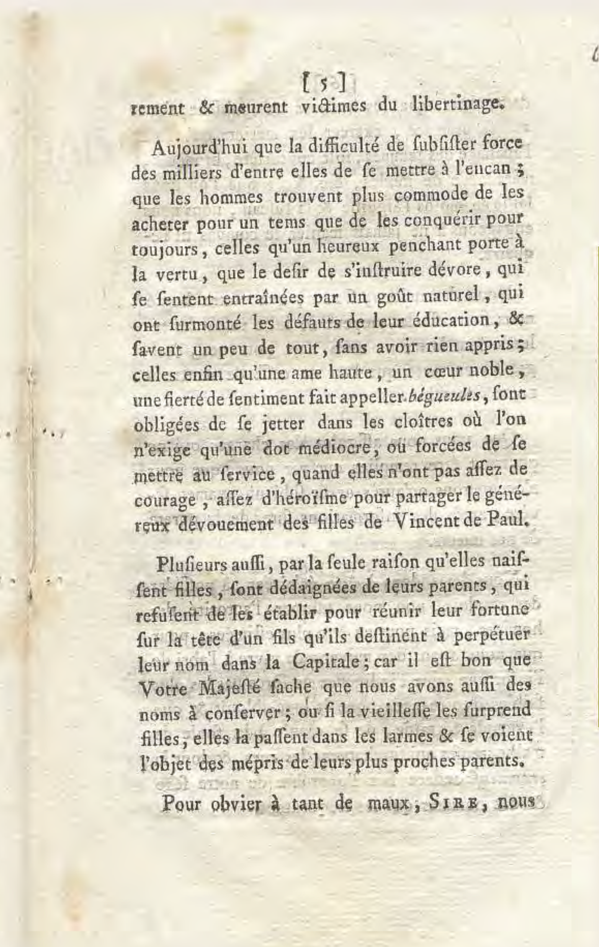

[5]

rement & meurent victimes du libertinage.

Aujourd'hui que la difficulté de ſubſiſter force des milliers d'entre elles de ſe mettre à l'encan; que les hommes trouvent plus commode de les acheter pour un tems que de les conquérir pour toujours, celles qu'un heureux penchant porte à la vertu, que le deſir de s'inſtruire dévore, qui ſe ſentent entraînées par un goût naturel, qui ont ſurmonté les défauts de leur éducation, & ſavent un peu de tout, ſans avoir rien appris; celles enfin qu'une ame haute, un cœur noble, une fierté de ſentiment fait appeller *bégueules*, ſont obligées de ſe jetter dans les cloîtres où l'on n'exige qu'une dot médiocre, ou forcées de ſe mettre au ſervice, quand elles n'ont pas aſſez de courage, aſſez d'héroïſme pour partager le généreux dévouement des filles de Vincent de Paul.

Pluſieurs auſſi, par la ſeule raiſon qu'elles naiſſent filles, ſont dédaignées de leurs parents, qui refuſent de les établir pour réunir leur fortune ſur la tête d'un fils qu'ils deſtinent à perpétuer leur nom dans la Capitale; car il eſt bon que Votre Majeſté ſache que nous avons auſſi des noms à conſerver; ou ſi la vieilleſſe les ſurprend filles, elles la paſſent dans les larmes & ſe voient l'objet des mépris de leurs plus proches parents.

Pour obvier à tant de maux, SIRE, nous

AD14, F/2544

« Nous demandons à être éclairées, à posséder des emplois, non pour usurper l'autorité des hommes, mais pour en être plus estimées [...] »

« Nous demandons à sortir de l'ignorance, pour donner à nos enfants une éducation saine et raisonnable, pour en former des Sujets dignes de vous servir. »

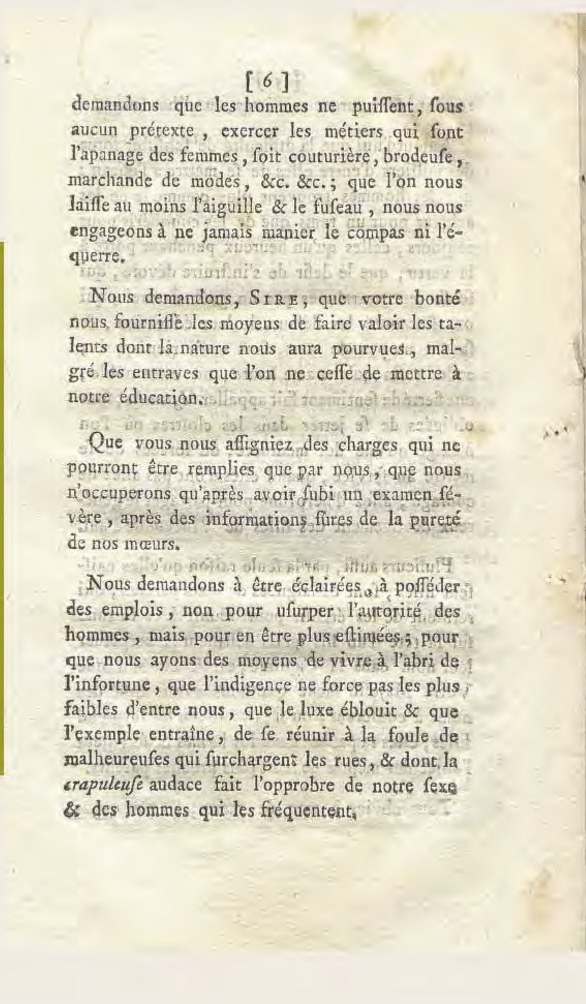

[6]

demandons que les hommes ne puiſſent, ſous aucun prétexte, exercer les métiers qui ſont l'apanage des femmes, ſoit couturière, brodeuſe, marchande de modes, &c. &c.; que l'on nous laiſſe au moins l'aiguille & le fuſeau, nous nous engageons à ne jamais manier le compas ni l'équerre.

Nous demandons, SIRE, que votre bonté nous fourniſſe les moyens de faire valoir les talents dont la nature nous aura pourvues, malgré les entraves que l'on ne ceſſe de mettre à notre éducation.

Que vous nous aſſigniez des charges qui ne pourront être remplies que par nous, que nous n'occuperons qu'après avoir ſubi un examen ſévère, après des informations ſûres de la pureté de nos mœurs.

Nous demandons à être éclairées, à poſſéder des emplois, non pour uſurper l'autorité des hommes, mais pour en être plus eſtimées; pour que nous ayons des moyens de vivre à l'abri de l'infortune, que l'indigence ne force pas les plus faibles d'entre nous, que le luxe éblouit & que l'exemple entraîne, de ſe réunir à la foule de malheureuſes qui ſurchargent les rues, & dont la *crapuleuſe* audace fait l'opprobre de notre ſexe & des hommes qui les fréquentent.

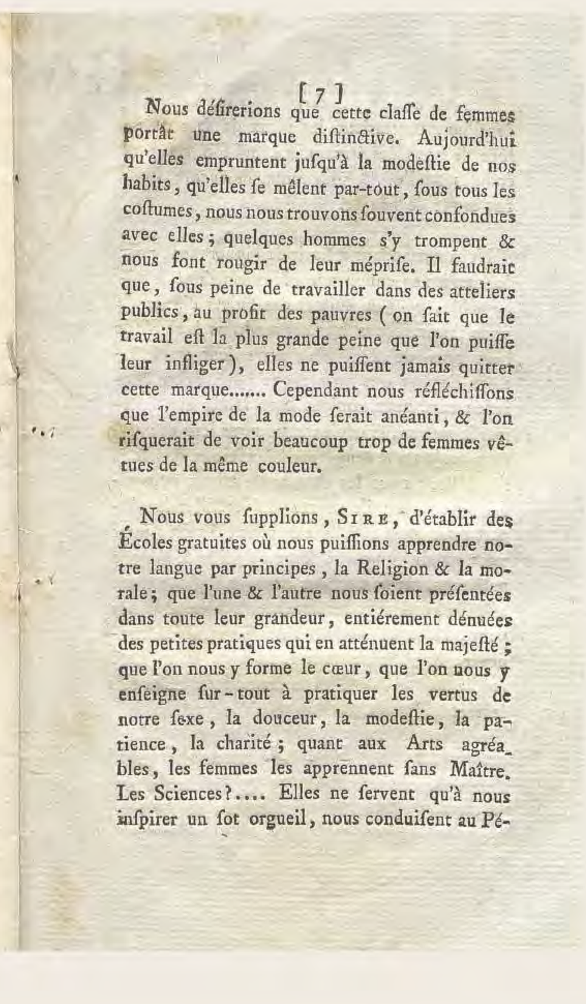

[7]

Nous déſirerions que cette claſſe de femmes portât une marque diſtinctive. Aujourd'hui qu'elles empruntent juſqu'à la modeſtie de nos habits, qu'elles ſe mêlent par-tout, ſous tous les coſtumes, nous nous trouvons ſouvent confondues avec elles; quelques hommes s'y trompent & nous font rougir de leur mépriſe. Il faudrait que, ſous peine de travailler dans des atteliers publics, au profit des pauvres (on ſait que le travail eſt la plus grande peine que l'on puiſſe leur infliger), elles ne puiſſent jamais quitter cette marque....... Cependant nous réfléchiſſons que l'empire de la mode ſerait anéanti, & l'on riſquerait de voir beaucoup trop de femmes vêtues de la même couleur.

Nous vous ſupplions, SIRE, d'établir des Écoles gratuites où nous puiſſions apprendre notre langue par principes, la Religion & la morale; que l'une & l'autre nous ſoient préſentées dans toute leur grandeur, entiérement dénuées des petites pratiques qui en atténuent la majeſté; que l'on nous y forme le cœur, que l'on nous y enſeigne ſur-tout à pratiquer les vertus de notre ſexe, la douceur, la modeſtie, la patience, la charité; quant aux Arts agréables, les femmes les apprennent ſans Maître. Les Sciences?.... Elles ne ſervent qu'à nous inſpirer un ſot orgueil, nous conduiſent au Pé-

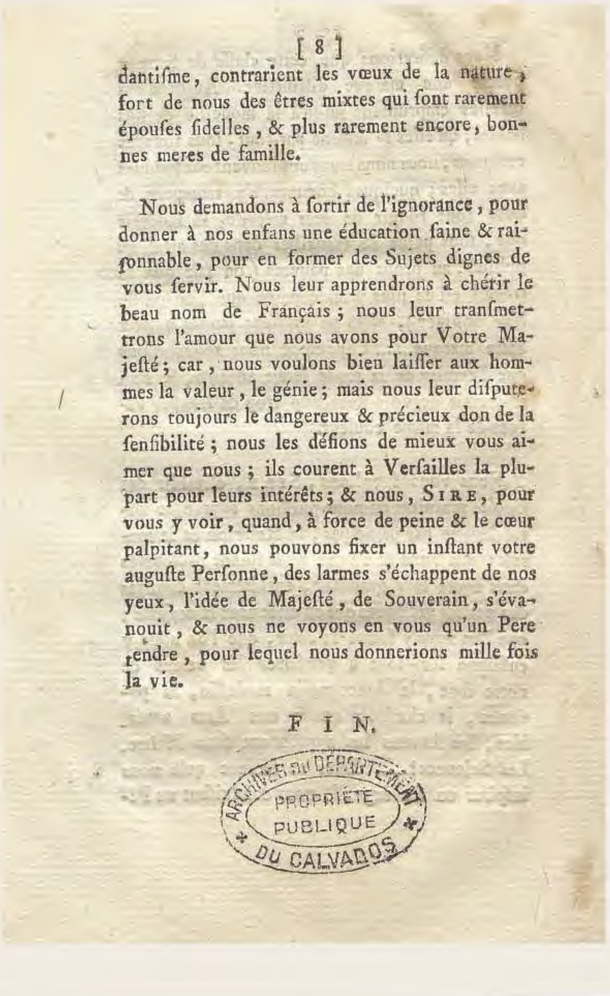

[8]

dantiſme, contrarient les vœux de la nature, ſont de nous des êtres mixtes qui ſont rarement épouſes fidelles, & plus rarement encore, bonnes meres de famille.

Nous demandons à ſortir de l'ignorance, pour donner à nos enfans une éducation ſaine & raiſonnable, pour en former des Sujets dignes de vous ſervir. Nous leur apprendrons à chérir le beau nom de Français; nous leur tranſmettrons l'amour que nous avons pour Votre Majeſté; car, nous voulons bien laiſſer aux hommes la valeur, le génie; mais nous leur diſputerons toujours le dangereux & précieux don de la ſenſibilité; nous les défions de mieux vous aimer que nous; ils courent à Verſailles la plupart pour leurs intérêts; & nous, SIRE, pour vous y voir, quand, à force de peine & le cœur palpitant, nous pouvons fixer un inſtant votre auguſte Perſonne, des larmes s'échappent de nos yeux, l'idée de Majeſté, de Souverain, s'évanouit, & nous ne voyons en vous qu'un Pere tendre, pour lequel nous donnerions mille fois la vie.

F I N.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DU CALVADOS

Calvados LE DÉPARTEMENT

Les femmes dans la Révolution française

AD14, 2L/1

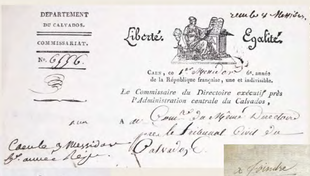

AD14, 2L/126

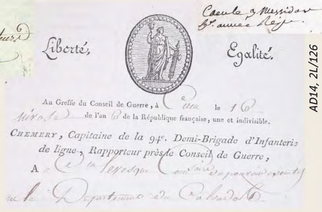

AD14, 2L/126

AD14, 2L/1

Courriers à en-tête de la période révolutionnaire. Ironie de l'Histoire : une femme est choisie comme symbole de la République alors qu'elle n'est pas considérée comme une véritable citoyenne.

Olympe de Gouges

Olympe de Gouges, guillotinée en 1793, milite pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est l'autrice d'une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* publiée en 1791.

Article 1 : ***« La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »***

Charlotte Corday

Charlotte de Corday d'Armont est née en 1768 en Normandie, dans une famille de vieille noblesse désargentée apparentée à Pierre Corneille. Elle se forme à l'Abbaye-aux-Dames, fréquente les Girondins réfugiés à Caen pour échapper aux massacres perpétrés pendant la Révolution.

L'action des femmes est souvent peu relatée dans les grands récits historiques. Charlotte Corday, par son acte hors norme, fait exception. L'assassinat de Marat le 13 juillet 1793 et son exécution le 17 juillet en font une icône royaliste, simplifiant à l'extrême un parcours personnel rendu mystérieux par le silence des sources. Elle assume d'ailleurs entièrement son acte lors de son procès, lançant à ses juges : « J'étais républicaine bien avant la Révolution ».

AD14, 19Fi/6

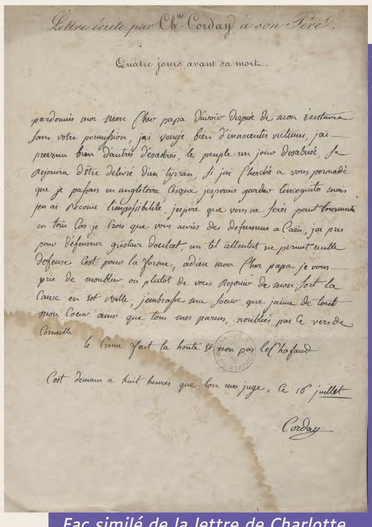
Lettre écrite par Ch.^me Corday à son Père,
Quatre jours avant sa mort.
AD14, F/5350/1

Fac similé de la lettre de Charlotte Corday à son père (1793).

Calvados LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 19e siècle

Les femmes ne peuvent participer à la vie politique, et sont cantonnées à un rôle de mère de famille et d'épouse. Quelques personnalités font cependant entendre leurs revendications pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes.
Lors des différents épisodes révolutionnaires, les femmes investissent pourtant peu à peu la sphère publique pour faire avancer leur cause.

Les femmes selon le Code civil

Au 19e siècle, les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes. Alors que nombre d'entre elles travaillent et jouent un rôle dans la société, elles sont considérées comme inférieures par le Code civil. Après les espoirs suscités en 1789, l'émancipation féminine recule rapidement.

AD14, 4F/F/15

Croquis et poème de Jules Tirard, huissier de justice et érudit calvadosien (1847).

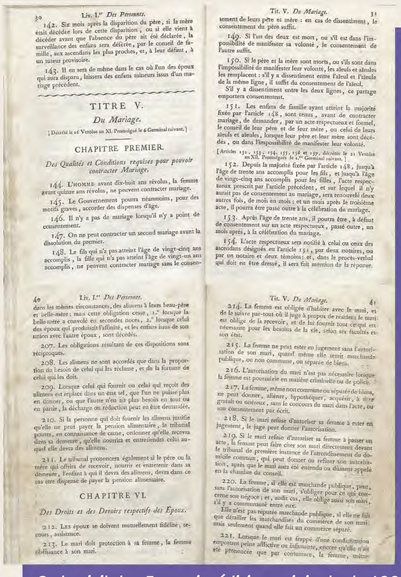

AD14, BH/8/5729

Code civil des Français, édition originale de 1804.

Les femmes de 1848

La révolution de février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet. Louis-Philippe, Roi des Français, est contraint d'abdiquer. La 2e République est proclamée et le gouvernement provisoire adopte le « suffrage universel masculin ». Malgré l'élan porté par les évènements de 1848, les femmes sont exclues du droit de vote. Elles ont pourtant participé activement à ces journées révolutionnaires réclamant la liberté, l'égalité et la fraternité pour les citoyens et les citoyennes.

AD14, BH/4/2247/1

« Les journaux », illustration parue dans Histoire de la révolution de 1848 par Garnier-Pagès, Paris, 1868.

AD14, 13T/7/532

TRIBUNE DES FEMMES.

Huitième lettre aux Travailleurs

SUR LE TRAVAIL DES FEMMES.

(*Suite.*)

Nous ne parlons pas du ménage où il y a une nourrice sur lieux, et une bonne pour chaque enfant et des domestiques pour faire tout le travail ; nous parlons du plus grand nombre, du ménage du prolétaire, où la mère est seule pour soigner plusieurs enfants, où l'on n'a pas toujours le moyen de payer la blanchisseuse, où il faut que la femme se lève avant le jour, souvent épuisée d'avoir allaité son dernier né une partie de la nuit, elle allume son fourneau et prépare sa lessive pour nettoyer les langes et les vêtements de ses enfants ; elle n'en aurait pas assez pour attendre huit jours ; le logis est étroit, les vases incommodes, le plomb un étage plus haut ou deux étages plus bas, escalier obscur. Le mari se lève pour aller au travail, son pantalon est dé-

Le travail des femmes, dans l'industrie, n'est ni le moins utile, ni le moins pénible. Si elles participent aux travaux des hommes, elles accomplissent souvent la part la plus minutieuse, celle qui exige le plus de patience et d'application ; et leur salaire est généralement de la moitié ou du tiers et quelquefois des deux tiers moindre que celui des hommes de la même profession, bien qu'elles n'y emploient pas moins de temps, qu'elles ne dépensent relativement pas moins de forces et n'éprouvent pas moins de fatigues.

Extraits d'un article de Jeanne Derouin, intitulé « Huitième lettre aux travailleurs sur le travail des femmes », journal socialiste Le Républicain, *1851. Celle-ci dénonce les inégalités de salaires des femmes ouvrières par rapport aux hommes.*

En mars 1848, la liberté de la presse et de réunion est garantie. Beaucoup de journaux sont créés à destination du peuple et certains s'adressent aux femmes. Pendant cette courte période de la 2e République (1848-1851), celles-ci s'emparent de la presse pour diffuser leurs idées politiques.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

LES FEMMES DANS LES GUERRES MONDIALES

Le 20e siècle est un tournant dans l'histoire des femmes en France. Jusqu'en 1907, le salaire des femmes est directement versé à l'homme de la maison. La Première guerre mondiale les amène à travailler sur des postes historiquement réservés aux hommes. Pour autant elles n'obtiennent le droit de vote et de se présenter aux élections qu'en 1944, et ne voteront pour la première fois qu'en 1945.

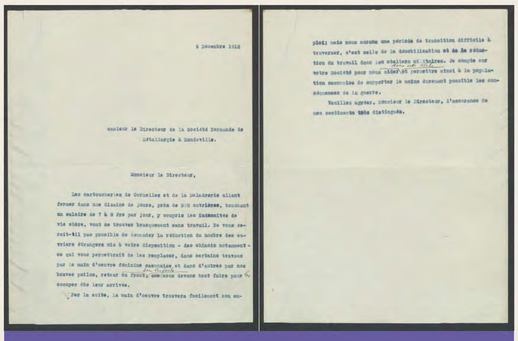

AD14, M/11129

Lettre de l'adjoint au maire de Caen au directeur de la Société Normande de Métallurgie en date du 6 décembre 1918 à propos des 500 ouvrières démobilisées dans les cartoucheries de Cormelles et de La Maladrerie.

Ouvrières

Dans la France de 1914, 35% des ouvriers sont des ouvrières. Il faut compenser la mobilisation massive des hommes sur le front lors de la Première guerre mondiale.

Les femmes sont par exemple employées pour la confection de vêtements militaires aux Établissements Mommers de Lisieux, de pansements à Saint-Rémy-sur-Orne ou pour la fabrication d'engins explosifs comme à la Société Normande de Métallurgie, la Société d'électro-métallurgie de Dives-sur-Mer ou l'usine Rebour de Pont-d'Ouilly.

AD14, 2fi/446

Munitionnettes employées à la fabrication de grenades à la fonderie de la Société Normande de Métallurgie entre 1916 et 1918.

Victimes civiles

Lors des conflits, les femmes ne sont pas mobilisées sur le front mais sont victimes de toutes les conséquences de la guerre (pénurie, deuil, bombardements, crimes de guerres...). Elles assument souvent seules l'angoisse pour leurs proches et la charge de leur famille dans des conditions éprouvantes. Les femmes s'engagent aussi dans la Résistance, bien souvent au péril de leur vie.

AD14, 108Fi/4 – don Étienne d'Hondt

Petites filles sur un char sur la route entre Cagny et Banneville-la-Campagne en août 1944.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

LES FEMMES DANS LES GUERRES MONDIALES

Soignantes

Les femmes sont traditionnellement vouées au soin. Les infirmières sont désignées comme « les anges blancs ». Les marraines de guerre prolongent le soutien envers les soldats et préparent des colis à destination du front.

AD14, 2Fi/446

Infirmières devant les Grands Bureaux de la Société Normande de Métallurgie à Mondeville, transformés en hôpital temporaire (vers 1915).

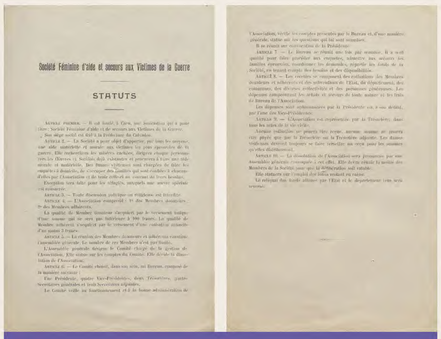

Société Féminine d'Aide et secours aux Victimes de la Guerre

STATUTS

AD14, R/1839

Statuts de la Société féminine d'aide et secours aux victimes de guerre, vers 1916.

L'« Ave » du Soldat en 1915

Je vous salue, Dame de France, pleine de grâces ; le pays est avec vous : vous êtes bénie par toutes les mères, et votre dévouement, fruit de votre cœur, est béni.

Sainte « Dame Française » mère du soldat, sauvez mes frères d'armes blessés au combat, maintenant comme hier ils chériront votre mémoire, jusqu'à l'heure de la mort.

Ainsi-soit-il.

Déposé — Mce Dum.

AD14, 19Fi/10

L'« Ave » du soldat en 1915.

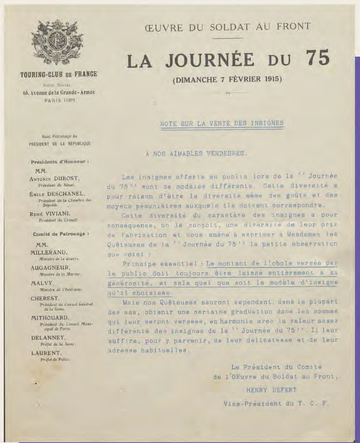

ŒUVRE DU SOLDAT AU FRONT

LA JOURNÉE DU 75

(DIMANCHE 7 FÉVRIER 1915)

NOTE SUR LA VENTE DES INSIGNES

TOURING-CLUB DE FRANCE

AD14, 10R/329

Note sur la vente d'insignes pour le public lors de la Journée du 75ème régiment d'artillerie, 1915.

Enseignantes

La mobilisation des institutrices est exemplaire. Elles travaillent pour les œuvres de guerre en confectionnant des vêtements chauds pour les soldats ou pour les réfugiés. Avec les instituteurs, elles participent à l'effort de guerre en donnant des sujets de composition à caractère patriotique.

Lycée Malherbe
Caen 1920-1924

AD14, 2Fi/320/1

Enseignante du lycée Malherbe de Caen entourée de ses élèves.

JOURNÉE DU 75
1915 1915

AD14, R/1839

Insignes vendus au public par les institutrices lors de la Journée du 75ème régiment d'artillerie en 1915.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

LES FEMMES DANS LES GUERRES MONDIALES

Résistantes

L'historien Jean Quellien estime que, sur les 400 000 habitants que comptait le Calvados en 1939, environ 2500 ont été engagés dans une organisation de résistance lors de la Seconde Guerre mondiale. Parmi ces résistants, 12% sont des femmes ; peut-être davantage car nombre d'entre elles ne firent pas toutes les démarches pour être reconnues en tant que telles à la Libération. Ces femmes ont pris des risques considérables, et beaucoup ont été déportées.

Gaëtane Bouffay
(1906-1988)

Originaire de l'Eure, Gaëtane Bouffay tient une mercerie à Saint-Désir-de-Lisieux au début de la guerre. Membre active de la Résistance depuis 1942, elle utilise son commerce comme boite aux lettres et lieu de rendez-vous. Outre la collecte de renseignements et le rôle d'agent de liaison, Gaëtane Bouffay participe à l'hébergement des aviateurs alliés, des réfractaires au Service du Travail Obligatoire et des résistants en cavale. En juin 1943, elle devient la principale responsable du réseau de résistance « Jean-Marie », qu'elle réorganise.

Gaëtane Bouffay est arrêtée le 6 octobre 1943 lorsque le réseau est démantelé. Torturée, elle parvient à ne pas parler. Elle est incarcérée à la prison de Caen jusqu'au 24 janvier 1944, puis déportée. Elle est libérée le 21 avril 1945. Rentrée à Lisieux, elle n'aura de cesse d'aider les familles de déportés et fusillés et de témoigner de l'action de la Résistance.

AD14, 1462/6

Gaëtane Bouffay en tenue de déportée à Lisieux en 1945.

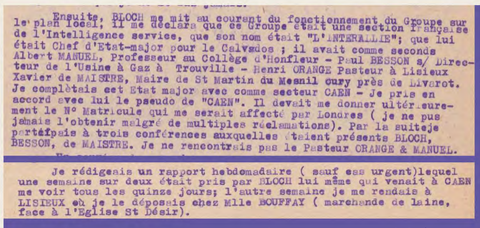

Ensuite, BLOCH me mit au courant du fonctionnement du Groupe sur le plan local. Il me déclara que ce Groupe était une section française de l'Intelligence service, que son nom était "J'INTENAILLIE"; que lui était Chef d'Etat-major pour le Calvados ; il avait comme seconds Albert MANUEL, Professeur au Collège d'Honfleur - Paul BESSON, Directeur de l'Usine à Gaz à Trouville - Henri ORANGE Pasteur à Lisieux Xavier de MAISTRE, Maire de St Martin du Mesnil oury près de Livarot. Je complétais cet Etat major avec comme secteur CAEN - je pris en accord avec lui le pseudo de "CAEN". Il devait me donner ultérieurement le N° Matricule qui me serait affecté par Londres (je ne pus jamais l'obtenir malgré de multiples réclamations). Par la suite je participais à trois conférences auxquelles étaient présents BLOCH, BESSON, de MAISTRE. Je ne rencontrais pas le Pasteur ORANGE & MANUEL.

Je rédigeais un rapport hebdomadaire (sauf cas urgent) lequel une semaine sur deux était pris par BLOCH lui même qui venait à CAEN me voir tous les quinze jours; l'autre semaine je me rendais à LISIEUX où je le déposais chez Mlle BOUFFAY (marchande de laine, face à l'Eglise St Désir).

AD14, 6J/45

Extraits du rapport de Jean Mirey sur son activité dans le groupe de résistance Interallié section française de l'Intelligence Service, 14 décembre 1945.

Léa Vion
(1890-1972)

Léa Vion dirige la maison maternelle départementale du château de Bénouville. Elle aide des prisonniers de guerre français évadés. Elle intègre les rangs de l'Armée des Volontaires puis l'Organisation Civile et Militaire et le réseau Centurie à partir de juillet 1942.

La maternité devient sous son impulsion une plaque tournante de la Résistance dans la région, avec la complicité de son personnel. Léa Vion fut de nombreuses fois décorée pour toutes ces actions, notamment de la Légion d'honneur à titre militaire, fait très rare pour une femme.
Après la guerre, Léa Vion fut maire de Bénouville de 1947 à 1953.

AD14, 93J/11

Léa Vion (à droite) devant la maternité du château de Bénouville. Cliché d'un reportage de l'armée britannique réalisé le 27 juillet 1944.

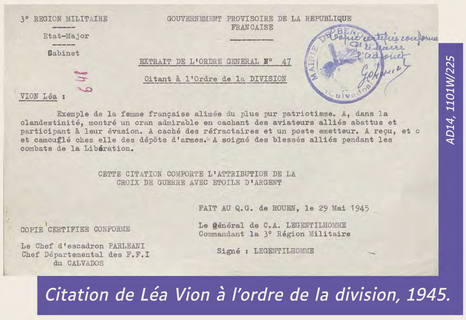

3e REGION MILITAIRE
Etat-Major
Cabinet

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DE L'ORDRE GENERAL N° 47
Citant à l'Ordre de la DIVISION

VION Léa :

Exemple de la femme française alliée du plus pur patriotisme. A, dans la clandestinité, montré un cran admirable en cachant des aviateurs alliés abattus et participant à leur évasion. A caché des réfractaires et un poste emetteur. A reçu, et c et camouflé chez elle des dépôts d'armes. A soigné des blessés alliés pendant les combats de la Libération.

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE AVEC ETOILE D'ARGENT

FAIT AU G.Q. de ROUEN, le 29 Mai 1945

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Chef d'escadron PARLEANI
Chef Départemental des F.F.I du CALVADOS

Le Général de C.A. LEGENTILHOMME
Commandant la 3e Région Militaire

Signé : LEGENTILHOMME

AD14, 1101W/225

Citation de Léa Vion à l'ordre de la division, 1945.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

COMBATS ET ÉVOLUTION DES DROITS

Au cours de la seconde moitié du 20e siècle, le féminisme fait son apparition sur le plan politique et médiatique. Il remporte dès lors ses premiers succès, des lois emblématiques conduisent à des évolutions notables de la société.

• 21 avril 1944 •

Le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) installé à Alger accorde **le droit de vote et l'éligibilité aux femmes.**

• 1946 •

L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution.

• 1960 •

Création du Mouvement français pour le Planning familial (MFPF).
Le Planning familial a pour objectif l'éducation sexuelle, la lutte pour le droit à la contraception et à l'avortement.
Les syndicats portent également les revendications professionnelles des femmes.

AD14, 13/43

Tract de 1966 de l'Union des Jeunes Filles de France

• 1967 •

La loi Neuwirth légalise la contraception.

• mai 68 •

Participation active des femmes au **mouvement social**.
Elles revendiquent plus d'égalité entre femmes et hommes et plus de droits pour les femmes.

AD14, 1num/20

Piquet de grève à l'usine Moulinex de Cormelles-le-Royal, 1968.
© Cliché : Jean-Pierre Duval.

• 22 décembre 1972 •

La loi pose le principe de **l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.**

• 1974 •

Le premier **secrétariat d'État à la Condition féminine** en France est créé par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing et attribué à Françoise Giroud.

AD14, 25Fi/368/22

Affiche du ministère des Droits de la Femme pour le droit à la contraception, 1985-1988.

• 17 janvier 1975 •

Loi autorisant **l'interruption volontaire de grossesse** (IVG) dite "loi Veil" promulguée pour une période de 5 ans.

• 11 juillet 1975 •

Loi autorisant le **divorce par consentement mutuel.**

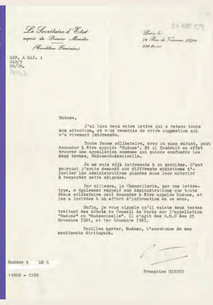

AD14/ 11/379

Lettre de Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la Condition féminine, confirmant le droit de se faire appeler « Madame » bien que n'étant pas mariée.

• 1980 •

Loi relative à la répression du viol et à sa définition.

• 1982 •

Yvette Roudy officialise une journée nationale des femmes le 8 mars, devenue aujourd'hui Journée internationale des droits des femmes.

• 1983 •

Lois relatives à l'égalité professionnelle et au remboursement de l'IVG.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

LA CITOYENNETÉ

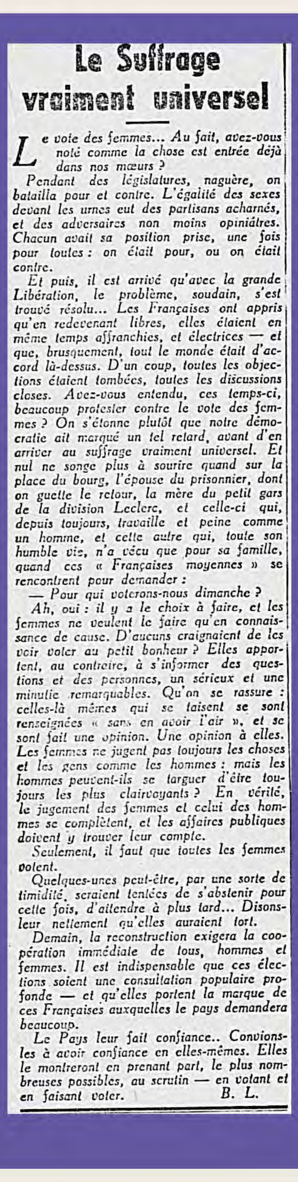

Le Suffrage vraiment universel

Le vote des femmes... Au fait, avez-vous noté comme la chose est entrée déjà dans nos mœurs ?

Pendant des législatures, naguère, on batailla pour et contre. L'égalité des sexes devant les urnes eut des partisans acharnés, et des adversaires non moins opiniâtres. Chacun avait sa position prise, une fois pour toutes : on était pour, ou on était contre.

Et puis, il est arrivé qu'avec la grande Libération, le problème, soudain, s'est trouvé résolu... Les Françaises ont appris qu'en redevenant libres, elles étaient en même temps affranchies, et électrices — et que, brusquement, tout le monde était d'accord là-dessus. D'un coup, toutes les objections étaient tombées, toutes les discussions closes. Avez-vous entendu, ces temps-ci, beaucoup protester contre le vote des femmes ? On s'étonne plutôt que notre démocratie ait marqué un tel retard, avant d'en arriver au suffrage vraiment universel. Et nul ne songe plus à sourire quand sur la place du bourg, l'épouse du prisonnier, dont on guette le retour, la mère du petit gars de la division Leclerc, et celle-ci qui, depuis toujours, travaille et peine comme un homme, et cette autre qui, toute son humble vie, n'a vécu que pour sa famille, quand ces « Françaises moyennes » se rencontrent pour demander :

— Pour qui voterons-nous dimanche ?

Ah, oui : il y a le choix à faire, et les femmes ne veulent le faire qu'en connaissance de cause. D'aucuns craignaient de les voir voler au petit bonheur ? Elles apportent, au contraire, à s'informer des questions et des personnes, un sérieux et une minutie remarquables. Qu'on se rassure : celles-là mêmes qui se taisent se sont renseignées « sans en avoir l'air », et se sont fait une opinion. Une opinion à elles. Les femmes ne jugent pas toujours les choses et les gens comme les hommes : mais les hommes peuvent-ils se targuer d'être toujours les plus clairvoyants ? En vérité, le jugement des femmes et celui des hommes se complètent, et les affaires publiques doivent y trouver leur compte.

Seulement, il faut que toutes les femmes votent.

Quelques-unes peut-être, par une sorte de timidité, seraient tentées de s'abstenir pour cette fois, d'attendre à plus tard... Disons-leur nettement qu'elles auraient tort.

Demain, la reconstruction exigera la coopération immédiate de tous, hommes et femmes. Il est indispensable que ces élections soient une consultation populaire profonde — et qu'elles portent la marque de ces Françaises auxquelles le pays demandera beaucoup.

Le Pays leur fait confiance.. Convions-les à avoir confiance en elles-mêmes. Elles le montreront en prenant part, le plus nombreuses possibles, au scrutin — en votant et en faisant voter.

B. L.

AD14, 137J/1/178/1

Article du journal Le Bonhomme libre, *édition du 27 avril au 3 mai 1945.*

COMMUNE DE LUC-SUR-MER

ELECTIONS MUNICIPALES

Scrutin du 29 Avril 1945

MM. DÉROU Alexandre
FLAMBARD Constant
FLAMBARD Georges
Mme MICHAU Marie-Louise
ROGER Paule
MM. SERVAIS Félix
MORAND Louis
ALEXANDRE René
RIGAUX Maurice
NIARD Raymond
MICHEL Gilbert
LEBOUCHER Eugène

AD14, 919W/1

Liste pour les élections municipales à Luc-sur-Mer du 29 avril 1945.

Le droit de vote

En France, le droit de vote est acquis tardivement par les femmes par rapport à des démocraties comparables. Les femmes obtiennent le droit de vote au Royaume-Uni et en Allemagne dès 1918.
En France, ce n'est qu'avec l'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement Provisoire de la République Française que les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité. Les élections municipales de 1945 leur permettent de voter et de se présenter sur des listes électorales pour la première fois.

Les femmes en politique

Les femmes en politique, ce n'est pas nouveau ! On peut ainsi penser aux reines d'Egypte dans l'Antiquité ou aux mères des rois de France exerçant une régence officielle ou informelle. La nouveauté pour les Françaises au 20e siècle, c'est qu'elles ont la possibilité depuis 1944 de voter et de se présenter aux élections. Elles décident alors progressivement de se confronter au suffrage pour devenir des décideuses politiques et cet effort est soutenu à partir des années 2000 par les lois sur la parité. Leur nombre dans des fonctions dirigeantes s'accroît, même s'il reste encore beaucoup à faire en la matière. Voici quelques parcours emblématiques dans le Cavados...

Yvette Roudy

Femme politique française ayant beaucoup soutenu la cause féministe.

Avec Marie-Thérèse Eyquem, Yvette Roudy est la première animatrice en 1962 du Mouvement Démocratique Féminin (MDF).

Élue députée européenne sur les listes du Parti Socialiste en 1979, elle devient ministre du Droit des Femmes de 1981 à 1986. Son mandat est un temps de grandes avancées pour les droits des femmes grâce à :

- une campagne sur la contraception,
- la loi Roudy pour le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale (1982),
- l'officialisation du 8 mars pour commémorer la lutte des femmes,
- la loi sur l'égalité de l'homme et de la femme qui travaillent en entreprise (1983),
- la création de la « commission sur la féminisation des noms de métiers, grades et fonctions ».

Yvette Roudy est élue députée du Calvados de 1986 à 1993 et de 1997 à 2002, ainsi que maire de Lisieux de 1989 à 2001.

AD14, 1543J/116

Inauguration par Yvette Roudy du quartier du Nouveau Monde à Lisieux, 1994.

Anne d'Ornano

AD14, 1443J/252

Anne d'Ornano en séance dans l'hémicycle du Conseil général du Calvados (vers 1995).

Femme politique française, elle a notamment présidé le Conseil général du Calvados de 1991 à 2011.

Après des études d'infirmière aux Etats-Unis, Anne d'Ornano rentre à 22 ans en France où elle travaille auprès du couturier Pierre Balmain en tant que chargée des relations publiques et mannequin. Elle épouse en 1960 Michel d'Ornano et s'engage en politique. Maire de Deauville, elle lance la construction du Centre International. Elle prend en 1991 la présidence du Conseil général du Calvados. Elle préside également le Comité régional du Tourisme de Normandie et l'association Mathilde pour le dépistage du cancer du sein.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

LE TRAVAIL

Chronologie de l'évolution du droit à l'instruction et au travail pour les femmes au 20e siècle

1907
La loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

1909
Institution d'un congé de maternité de 8 semaines sans rupture de contrat mais sans traitement.

1938
Les femmes peuvent s'inscrire à l'Université sans l'autorisation de leur mari.

1946
Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.

1965
Loi de réforme des régimes matrimoniaux qui autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale et à gérer leur biens propres.

1972
Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

1975
Obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement.

1983
Loi Roudy sur l'égalité professionnelle.

1995
Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

2006
Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Des femmes qui travaillent

Aujourd'hui rentré dans la norme, le travail salarié des femmes était encore marginal au 19e siècle.
La Première guerre mondiale et l'absence des hommes partis au front fut un élément décisif dans ce processus. Longtemps invisible et cantonné aux tâches pouvant être réalisées à domicile (travaux de la ferme, dentelle et couture, emploi domestique), le travail féminin se diversifie. Les femmes déploient des compétences nouvelles et sont reconnues sur le marché du travail.
Pour autant, l'égalité salariale et l'accès aux postes à haute responsabilité restent des combats.

AD14, 577/2917

Le bureau de la mutuelle à la Société Métallurgique de Normandie, 1975.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

Progressivement, les femmes investissent des univers professionnels variés.

Yvonne Guégan

AD14, 583/56

Yvonne Guégan lors d'une exposition dans les années 1980.

Née le 8 avril 1915 à Paris, Yvonne Guégan grandit à Caen, rue de Vaucelles.
Au lycée Pasteur, sa professeure de dessin, Mademoiselle Grenthe, la remarque. Elle rencontre Lucien Simon, professeur des Beaux-Arts à Paris qui l'incite à passer le concours d'entrée, qu'elle réussit en 1935. À cette époque elle décide de devenir peintre et s'installe au Foyer international du boulevard Saint-Michel où elle étudie le dessin, la peinture et l'art de la fresque.

PEINDRE : UN MÉTIER ? *(suite de la page 14)*

Jacques CHESNEL

Une enquête de Jacques MAUVOISIN

MEAUTRY, artiste-peintre (Montpinçon)

"Le besoin de se couper du monde"

Yvonne **GUÉGAN,** artiste-peintre professionnel, vice-présidente des Artistes Bas-Normands:

"Pour la création d'une Société des artistes professionnels"

Caen 7 jours 14 janvier 65

AD14, 583/14

Prise de position d'Yvonne Guégan dans le journal Caen 7 jours *en 1965.*

La déclaration de guerre en 1939 la fait revenir à Caen auprès de ses parents. Après la guerre, elle donne des cours de peinture à l'Ecole normale et des conférences à l'Université d'été pour les étudiants étrangers. De 1946 à 1980, elle parcourt l'Europe avec ses fusains et ses couleurs, sac au dos, et réalise bon nombre de dessins et d'aquarelles sur le motif. Elle réalise de nombreuses commandes publiques, comme pour le lycée Laplace à Caen.

Maria Mouche

Les archives permettent de retracer les parcours de femmes reconnues dans leur domaine, mais aussi d'anonymes de tous horizons. Leurs documents professionnels mettent en évidence la féminisation croissante de certaines professions autrefois réservées aux hommes. C'est le cas des voyageuses de commerce dont on perçoit également la diversité des origines.

AD14, 40M/4

Carnet anthropométrique de Maria Mouche, marchande foraine, 1913.

Thérèse Auffray

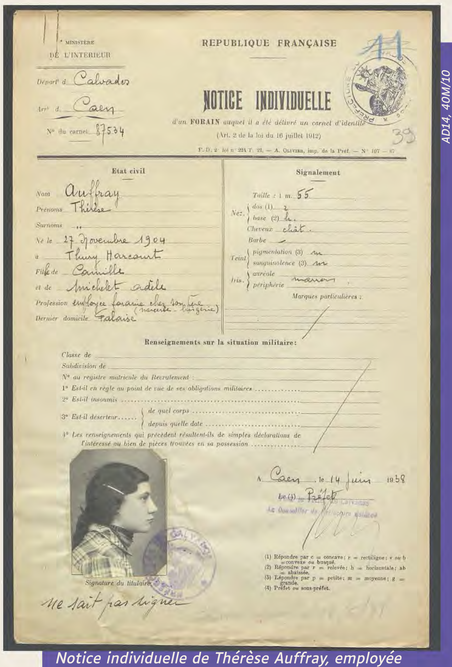

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NOTICE INDIVIDUELLE

Etat civil

Nom Auffray

Prénoms Thérèse

Né le 27 novembre 1904

à Thury Harcourt

Fille de Camille

et de Michelet Adèle

Profession ouvrière foraine chez son père (mercerie lingerie)

Dernier domicile Falaise

Signalement

Taille : 1 m. 55

Renseignements sur la situation militaire:

Caen le 14 juin 1938

Signature du titulaire

Me sait pas signer

AD14, 40M/10

Notice individuelle de Thérèse Auffray, employée foraine de mercerie lingerie, 1938.

Calvados LE DÉPARTEMENT

Les femmes au 20e siècle

LE DROIT AUX LOISIRS ET AU SPORT

Le développement de l'accès aux loisirs contribue à l'émancipation des femmes. Autrefois cantonnées aux rôles de fée du logis ou de mère, l'évolution de leurs droits leur permet de s'épanouir dans des distractions autrefois réservées aux hommes.

Si les loisirs respectables pour une femme du 19e siècle étaient limités, les femmes peuvent de plus en plus pratiquer les mêmes activités que les hommes.

L'accès à l'égalité dans la pratique sportive est cependant très lent, et non dénué de préjugés. On admet que les femmes aient besoin comme les hommes d'une bonne condition physique, mais pas forcément qu'elles puissent pratiquer un sport avec le même niveau d'engagement, et ce n'est guère valorisé. La première fédération sportive féminine, l'Union française des sociétés de gymnastique féminine, est créée en 1912. Les femmes peuvent participer aux Jeux Olympiques de Paris en 1900, mais elles ne sont que 22 sur 997 athlètes. Il faut attendre les Jeux de Londres en 2012 pour qu'elles puissent concourir dans toutes les épreuves !

AD14, 1FI/1390

Un homme apprend à une femme à faire du vélo, estampe polychrome, vers 1900.

Des exemples de succès populaires traduisent le développement de la pratique du sport par les femmes. À Caen, l'événement caritatif La Rochambelle créé en 2002 a rassemblé dix ans plus tard une "vague rose" de 25 000 femmes !

AD14, 13J/592

Gymnaste de l'Avant-garde caennaise vers 1980.

AD14, 87Fi/150

Parallèlement, le sport féminin se professionnalise. L'USO Mondeville Basket, club créé en 1971, se hisse ainsi dès 1995 au plus haut niveau féminin pour y rester pendant plus de 20 ans, jouant même la plus prestigieuse des coupes d'Europe. Le club est reconnu comme l'un des meilleurs centre de formation féminin de France offrant une carrière professionnelle à des joueuses telles que Marine Johannès, native de Lisieux et devenue une véritable star du basket français.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Et aujourd'hui ?

Si les droits des femmes ont considérablement progressé au cours du 20e siècle, un long chemin reste encore à parcourir. De nombreux combats sont encore d'actualité : les luttes contre les inégalités salariales, les violences sexistes et sexuelles, les stéréotypes et les préjugés, la promotion de la parité, l'accès égal à la santé etc. Aujourd'hui comme hier, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu central, porteur de progrès pour toutes et tous.

2000

Loi sur la parité, tendant à favoriser l'accès égal des femmes aux mandats électoraux. Elle est renforcée par les lois de 2007 et 2008.

2007

Mise en place du 3919, numéro de téléphone national destiné aux victimes et aux témoins de violences conjugales.

2012

Loi contre le harcèlement sexuel.

2018

Apparition des hashtags #METOO et #BALANCETONPORC sur les réseaux sociaux, suite à l'affaire Weinstein qui éclata en octobre 2017.

Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Création d'une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit « de rue ».

2019

L'Académie française reconnaît la féminisation des noms de métiers, inscrite dans une circulaire dès 1998. Cette décision s'inscrit dans le débat sur l'écriture inclusive encore très vif aujourd'hui.

AD14, 2F/881

En 1957, le préfet Alexandre Stirn recevait les 13 femmes maires du Calvados. Le département comptait alors 760 communes. En 2020, ce sont 113 femmes qui ont été élues pour 527 communes.

L'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par des travaux de recherche et de valorisation sur l'histoire des femmes.

En 2015, les journées du Matrimoine sont créées par le milieu associatif pour faire écho aux Journées européennes du Patrimoine.

AD14, 3334W/1

© Cliché : T. Houyel, 2021

En 2018, une Grande Collecte dans les services d'archives français est organisée sur ces thèmes. Les Archives du Calvados y ont participé et ont pu rassembler des archives privées habituellement non préservées sur ce sujet. Cette opération était également un moyen d'exprimer médiatiquement la nécessité de collecter et conserver les sources permettant de faire l'histoire des femmes.

Calvados
LE DÉPARTEMENT